

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DES
PROVINCES DU NORD/KIVU ET DU SUD/KIVU TENUE A GOMA
DU 06 AU 14 JANVIER 2008*

DECLARATION DE LA COMMUNAUTE
LOCALE DE WALIKALE
NYANGA

11 Janvier 2008

Position du problème

C'est ici l'occasion de remercier de tout cœur le Président de la République pour cette initiative noble qui, si elle n'est pas accompagnée d'un agenda caché, tentera certes d'apporter une réponse à notre équation.

Ces assises doivent marquer une rupture. Rupture d'avec le souvenir du passé constitué des brimades et d'humiliations de toutes sortes. Rupture surtout d'avec la longue période de violence, de chaos, de misère et de honte.

Ainsi, l'année 2008 aura donc été une année des grands espoirs pour le territoire de Walikale, un aboutissement et un début.

L'aboutissement d'une longue période d'instabilité politique, économique, des guerres fratricides et des misères sociales. Le début de la paix, de la stabilité et de la quête du mieux-être. C'est justement une année de remise en ordre et de recherche de l'équilibre.

L'heure vient, elle est déjà là, où les malédictions viendront sur la communauté locale minoritaire de Walikale. Elles l'atteindront jusqu'à ce qu'elle soit détruite, jusqu'à ce qu'elle périsse. La vie de l'homme a un début et une fin. Tous nous sommes nés pour mourir un jour. Voilà pourquoi nous ne devons pas nous demander pourquoi il est mort, mais dans quelle circonstance il a trouvé la mort.

Il est difficile d'empêcher l'Etat de mal faire. C'est vrai et c'est une entorse à la bonne marche de la démocratie en République Démocratique du Congo. Mais, d'un autre côté, il faut bien reconnaître des inconvénients que cela peut engendrer.

Qui peut et n'empêche, pêche, dit losey.

L'objectif de l'établissement d'un gouvernement est d'assurer le plus haut degré de bonheur possible à l'ensemble de ceux qui sont associés sous sa loi sans aucune distinction. Il appartient de ce fait à l'Etat de prendre des mesures appropriées visant à protéger les personnes qui pourraient être victimes des menaces ou d'actes de discrimination, d'hostilité ou de violence. Il doit en outre préserver les éléments essentiels de leur tradition et leur patrimoine culturel sur leur territoire respectif en vue de prévenir toute escalade. L'Etat doit empêcher toute intrusion sur son territoire. Ne rien négliger car, le mépris de l'homme et la sous estimation de sa personne peuvent conduire à des réactions difficiles à maîtriser et parfois lourdes des conséquences. Dans le cas contraire, il engage sa responsabilité.

Nous aimons la paix. La guerre n'est pas notre meilleur recours. La paix est notre intérêt. Nous voulons la paix, donnez-nous la paix et le cercle vicieux du sous-développement sera brisé par la mobilisation des énergies productrices sur l'ensemble du territoire de Walikale. Notre volonté, c'est de réaliser une nation unie et intégrée, mais surtout une nation prospère, digne, respectée et capable de réaliser le bien-être de chacun de ses habitants.

La situation que nous connaissons en territoire de Walikale est plus que préoccupante. Walikale est devenu une terre sans espoir. Que chacun d'entre nous s'en préoccupe. Quoi de plus normal ? Que beaucoup s'en plaignent même, c'est tout aussi naturel, c'est tout aussi humain.

Ce territoire a connu pendant des années, des moments de peur, des périodes d'angoisses et des graves tensions. Les souvenirs sont parfois difficiles de rappeler. Pendant les moments difficiles de son histoire, les Forces Armées Zaïroises " FAZ " en 1992, se sont engagées dans les massacres de nos populations à travers les célèbres opérations « KIMYA et MBATA ». A l'arrivée de l'AFDL en 1996, les militaires alliés se sont livrés aux tueries en séries. Nombreuses fosses communes dans lesquelles sont entassés nos compatriotes, existent encore en territoire de Walikale. A cette époque, les crocodiles de la rivière Oso ont mangé la chair et bu le sang du Munyanga. C'était la fête du crocodile.

En 1998, les soldats du Rassemblement Congolais pour la Démocratie " RCD " n'ont pas manqué à leur tour, à exterminer les paisibles citoyens. Pendant leur règne, les militaires du RCD abattront à bout portant le Chef de la cité de Walikale. Au cours de la même année, ces militaires tueront un compatriote et suspendront la tête de la victime sur un tronc d'arbre sept jours durant à la place publique (monument).

A la même époque, ces militaires se livreront dans l'exploitation des ressources naturelles (minières) de Walikale. Sachant qu'ils étaient porteurs du virus du SIDA, ces militaires ont sérieusement, sans calcul et sciemment violé nos femmes, nos sœurs, nos mamans et même nos bébés. Des soldats et des responsables des groupes armés ont battu et arrêté, de façon totalement arbitraire, ceux qui s'opposaient à leurs ordres. Des dizaines des milliers de civils ont été contraints de quitter leurs maisons et abandonner leurs champs. Beaucoup de ces civils d'ailleurs n'ont pas survécu. « Que les âmes des disparus reposent en paix ».

Depuis 1994, année de l'arrivée massive des réfugiés rwandais au Congo jusqu'à ce jour, les FDLR/Interahamwe, se rendent continuellement coupables des massacres de grande ampleur, des exécutions sommaires, des actes de torture, des viols et des arrestations arbitraires ; toutes ces exactions constituant des graves abus contre les droits humains. Nul n'ignore que la présence des réfugiés rwandais et " FDLR/Interahamwe " au Congo a actuellement constitué un fonds de commerce. L'éternelle question de leur situation en RDC, leur éventuel retour au Rwanda, et les

nombreuses violations des droits de l'homme dont ils se rendent coupables à l'Est de la RDC, fait l'objet de nombreux rapports ; lesquels rapports font vivre des organisations et pays. Leur retour immédiat et sans conditions dans leur Rwanda natal bloquerait une source importante des revenus. Voilà pourquoi leur présence se justifie encore sur le sol congolais. Ils sont un mal nécessaire pour ces organisations et pays. Cependant, leur rapatriement débloquerait sans doute la situation de guerre et d'insécurité en territoire de Walikale et nos populations vivraient en paix.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Ce qui a été, c'est ce qui sera, et ce qui s'est fait, c'est ce qui sera. Ils sont aujourd'hui appelés rwandais, mais plus tard ils deviendront congolais par le fait d'être venus au Congo avant la signature des accords de sun city.

Soulignons en passant que les réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe n'ont jamais entretenu des bonnes relations avec les communautés locales de Walikale et, ils sont loin de les entretenir. Ces réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe déstabilisent le pouvoir coutumier, gèrent l'Administration locale et rendent la justice à leur manière. Voilà pourquoi les trois quarts des chefs coutumiers sont présents à Goma.

Actuellement, la guerre qui nous est imposée par le Général déchu Laurent NKUNDABATWARE n'est pas sans conséquences néfastes sur la vie économique et sociale du territoire de Walikale. Le trafic est suspendu, les travaux de réhabilitation de la route Masisi-Walikale sont arrêtés et les populations de Walikale ne sont plus approvisionnées en produits de première nécessité. Les femmes sont continuellement violées, les maisons détruites, brûlées et pillées à Kalonge, Ihula et Katobo en groupement Kisimba.

Ce qui est triste, est que nos populations ne bénéficient d'aucune protection, elles sont traumatisées, abandonnées à leur triste sort et livrées aux caprices des hors-la loi (FDLR/Interahamwe) qui, en toute impunité et sans être inquiétés, commettent nombreux viols des femmes, massacres, tortures et des arrestations arbitraires.

Ces réfugiés rwandais sont engagés dans la destruction de l'environnement et se livrent à l'exploitation illégale des ressources naturelles en toute impunité. Les espaces forestiers, ayant des propriétaires, sont consacrés à la lutte contre le réchauffement climatique.

A une année des élections libres, démocratiques et transparentes, notre population reste malheureuse et accablée de plus en plus de malédictions dans toutes les circonstances de l'existence humaines que l'individu le plus infortuné de toute le République Démocratique du Congo. Victime de l'indigence et de la marginalisation, cette population ne sait accéder à l'eau potable, ni à l'énergie électrique, aux soins de santé primaires ou à la scolarisation des enfants.

En dépit des richesses que regorge le territoire de Walikale, sa population meurtrie et traumatisée est broyée. Sur plus de 600.000 personnes que compte ce territoire, plus de la moitié fuyant l'insécurité, les nombreuses violations des droits et les hostilités, est déplacée et éparpillée dans les forêts et centres urbains sans aucune assistance humanitaire et ce, depuis 1993. Ces populations vivent une situation difficile d'extrême pauvreté.

Comme si cela ne suffisait pas, Les populations de Walikale sont encore menacées par divers maux qui, si on n'y prend pas garde, risquent de provoquer des grands désordres et occasionner la disparition des communautés locales de Walikale. On n'y parle du glissement des populations des territoires voisins et éventuellement des Provinces voisines et pourquoi pas des Pays voisins ? Il y a ainsi des tentatives de faire du territoire de Walikale une zone de peuplement de la région des grands lacs. Les convoitises d'exploitation des ressources naturelles ont déjà été la cause de l'évacuation forcée, de la délocalisation et des déplacements des populations sans aucune indemnisation et sans aucune assistance des humanitaires. Ce territoire est oublié et semble être coupé du reste du Pays. Il demeure victime de la méfiance et du mépris des gouvernants et des agences onusiennes.

Walikale est un territoire enclavé. La seule voie par laquelle notre population était jusque là approvisionnée en produits de première nécessité, c'est la piste de Kilambo. Actuellement, les vols sur cette piste ont été suspendus par le gouvernement central. Ainsi, nos populations souffrent et ne savent où s'approvisionner. La route de Kisangani est impraticable, celle de Bukavu encore moins, les champs sont occupés par les FDLR, la route Masisi-Walikale bloquée par la guerre. C'est une catastrophe humanitaire qui sévit en territoire de Walikale. Face à cette situation difficile, nous demandons à la plénière de bien vouloir avoir pitié de cette population en exigeant la reprise des activités sur cette piste. Certes, la piste de Kilambo ne répond pas à toutes les conditions requises. C'est ainsi qu'un projet de construction d'un aéroport est en cours à Walikale. Si le gouvernement pouvait soutenir ce projet, il mettrait fin une fois pour toute à cette préoccupation.

Les ressources minières du territoire de Walikale constituent une richesse susceptible d'améliorer les conditions de vie des populations. Gérées de manière responsable, participative et durable, ces ressources seraient un outil de réduction de la pauvreté en territoire de Walikale.

Cependant, aujourd'hui encore, l'exploitation de ses ressources naturelles est à l'ordre du jour des conférences internationales. La communauté tant nationale qu'internationale imagine des nouvelles stratégies et monte des mécanismes visant à exploiter ces ressources en dehors de la communauté locale de Walikale. C'est une politique dangereuse.

Au lieu que les communautés locales de Walikale bénéficient de ces richesses qui contribueraient à leur progrès et au développement de leur contrée, ces richesses ont constitué la source de tous les maux. Le territoire de Walikale est essentiellement considéré comme une main d'œuvre à bon marché, susceptible de faire fonctionner un système dans lequel tous les profits appartiennent à une poignée d'individus et toutes les peines sont l'apanage des communautés locales. Ce système consiste à asservir nos populations, à les plier sous une loi dure, à les vider de leur personnalité propre et à piller systématiquement toutes les richesses de leur sol et de leur sous sol. Toute l'économie du territoire de Walikale est livrée aux caprices de la haute finance internationale.

Ayant suivi l'appel du Chef de l'Etat invitant le peuple congolais à se prendre en charge et, considérant qu'il y a nécessité d'utiliser toutes ces ressources, rompre définitivement avec un passé sans gloire et mettre en place un ordre nouveau profondément différent de ce qui était avant pour atteindre un avenir meilleur, les communautés locales de Walikale se sont organisées en Coopérative minière dénommée : « Coopérative Minière de MPAMA/BISIE », « COMIMPA » en sigle. Cette Coopérative travaille en partenariat avec le SAESSCAM, un service public. Leur objectif est d'amener les artisans miniers vers un cadre plus légal et formel en instaurant un véritable climat de collaboration et de confiance et aller vers plus de productivité, de rentabilité et surtout de sécurité sur les chantiers dans le site minier d'exploitation artisanale de BISIE.

Force est de constater que ces deux institutions connaissent encore d'énormes difficultés de tous ordres dues à la présence des militaires et démobilisés incontrôlés, groupes des personnes, comptoirs et multinationales non en règle avec l'Etat congolais dans le site minier d'exploitation artisanale de BISIE.

Les activités minières d'exploitation artisanale à BISIE ont débuté en 2002. Sachant que BISIE était un site minier d'exploitation artisanale, le Cadastre minier octroi en 2006, un Permis de Recherche à une société minière étrangère.

Ce Permis couvre donc un site minier d'exploitation artisanale découvert et exploité par de dizaines des milliers de personnes. Plus de 20.000 personnes vivent de cette activité. Mais bientôt, si l'Etat n'arrive toujours pas à prendre ses responsabilités ces populations seront contraintes de quitter ce site au profit d'une société étrangère. Cette crainte des artisans vis-à-vis de cette société étrangère constitue la source d'insécurité et des conflits à BISIE. La présence de cette société et des militaires dans cette zone fait obstacle à l'exécution des travaux ordonnés et autorisés par les services des mines tel que prévu par le Code et le Règlement Minier. Voilà pourquoi nous demandons à la plénière de :

- Opter pour la démilitarisation du site minier d'exploitation artisanale de BISIE ;
- Demander à cette société internationale minière de mettre fin aux activités d'exploitation afin de procéder à la recherche conformément à son titre ;
- Demander aux services compétents de procéder à la délimitation de la zone d'exploitation artisanale de BISIE pour permettre à la COMIMPA et au SAESSCAM de bien travailler dans ce site.

Le Congo est un, la Province du Nord/Kivu une. Le congolais doit se sentir libre de vivre où il veut. Le territoire de Walikale a besoin du développement. La communauté locale de Walikale a pris l'engagement de rompre avec la pauvreté. Ainsi, l'apport de tout investisseur local, national, étranger et international demeure indispensable pour le développement et la reconstruction du territoire de Walikale. Cependant, il est important de reconnaître les droits des communautés locales et peuples autochtones. Le besoin de développement et de vivre ensemble ne justifie pas l'abandon de ses droits.

Le glissement des populations fait actuellement l'objet d'une intense propagande, mais en dépit de cette intense propagande, des réactions négatives ne cessent d'être relevées au sein de la communauté locale de Walikale. Il est également considéré comme un acte hostile à l'égard du territoire de Walikale.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. L'histoire et l'expérience d'autres époques et d'autres nations nous permettent de reconnaître l'ambition sous tous ses masques.

La politique du glissement, d'implantation et de transplantation des populations en territoire de Walikale est à la fois grave, intolérable et inacceptable par les autochtones. Le danger est là. C'est le moment d'agir afin d'éviter qu'on n'arrive à une situation de conflit ouvert, de peur que la population autochtone ne se fasse massacrer. C'est une population sans défense, abandonnée à elle-même. Elle ne peut compter sur aucune action de l'Etat dont la passivité devant toutes les menaces contre ses intérêts est à la fois irresponsable et criminelle.

Le véritable mobile de glissement des populations c'est que celles-ci, une fois déplacées, vont s'établir sur les terres dites vacantes, non exploitées par les autochtones et vides d'habitants pour enfin occuper tout le territoire et faire disparaître la communauté locale de Walikale. Dans un avenir plus au moins éloigné, le gouvernement réussirait à constituer à Walikale une importante colonie des populations transplantées (transférées) qui lui permettrait d'anéantir sur place la force locale et faire du territoire de Walikale une zone de peuplement de la Province du Nord/Kivu et de toute la région des grands lacs. Cette politique d'imposition n'est-elle pas une entorse à la démocratie naissante en RDC et un acte hostile de spoliation des terres ?

Pareil programme est commandé par un intérêt étranger à celui des autochtones et risque de compromettre l'action du gouvernement et la stabilité de la région.

Outre le glissement à organiser par le pouvoir public, il y a lieu de signaler que Walikale a accueilli ces dernières années, d'importantes masses des populations " Shi " venues du Sud/Kivu. Actuellement, ces populations revendiquent la création d'un groupement « Shiiste » en territoire de Walikale. Les populations de Lubero se sont installées illégalement dans les groupements de Ikobo et Kisimba en territoire de Walikale. Une grande partie du territoire de Walikale reste occupée par les populations de Rutshuru dans le groupement de Kisimba à Binja. Par ce fait, la forêt (la réserve communautaire) de Kisimba et Ikobo est envahit par ces populations venues clandestinement et installées illégalement.

La politique de glissement des populations tant décriée provoquerait sans doute des préjudices incalculables à la communauté congolaise et à l'humanité tout entière qui sont entrain de déployer des efforts louables en partenariat avec les réserves communautaires existantes et reconnues en territoire de Walikale dans la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de la biodiversité des forêts congolaises de Walikale et, de leur contribution aux équilibres environnementaux de la planète. Ces réserves communautaires sont créées effectivement pour protéger l'environnement que la politique de glissement voudrait menacer.

Tous ces événements d'une violence jamais égalée sont à considérer comme un acte hostile à l'égard du territoire de Walikale. Ils constituent une violation grave des droits humains et des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cet état des choses crée un sentiment de frustration chez les membres de la communauté locale de Walikale. C'est pour ces raisons que l'attention de tout citoyen congolais de bonne volonté, épris de paix et d'amour pour le territoire de Walikale doit être éveillée.

En raison de notre responsabilité vis-à-vis de l'histoire et de toute la nation congolaise, nous avons l'obligation de sauvegarder l'harmonie au sein et entre nos communautés respectives et éviter les pièges à caractère ethnique pouvant troubler la paix, la tranquillité sociale et la cohabitation pacifique dans tout le Pays en général, en Province du Nord/Kivu et en territoire de Walikale en particulier.

Dire courageusement que les rwandais ont des terres à Ihula et à Matenge en territoire de Walikale, revient à dire aussi que le congolais anciennement réfugiés en Tanzanie, au Rwanda, au Burundi, en Angola, au Congo Brazza,...doivent réclamer également les terrains qui constituaient pour eux des sites de refuge. Pour la population de Walikale, ces réfugiés n'ont aucun droit lié à la terre dont l'appartenance est clanique, la valeur hautement sacrée et l'origine ancestrale.

Eu égard à tout ce qui précède et dans le but de préserver la paix en territoire de Walikale demandons :

1. Le rapatriement immédiat et sans condition des réfugiés rwandais, FDLR-Interahamwe, qui sèment la mort et la désolation en territoire de Walikale ;

2. L'arrêt de toute tentative malencontreuse de glissement ou d'implantation des populations quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent, en territoire de Walikale, afin d'éviter qu'on n'arrive à une situation de conflit ouvert, de peur que la population autochtone ne se fasse massacrer. C'est une population sans défense, abandonnée à elle-même.

La politique de glissement et de transplantation des populations constitue une négation de la protection de l'environnement qui risque de provoquer une résistance locale farouche aux conséquences incalculables et regrettables à jamais.

Il n'y a pas de terres vacantes ou des espaces vides en territoire de Walikale. Tous les espaces forestiers, ayant des propriétaires, sont consacrés à la lutte contre le réchauffement climatique. Voilà pourquoi nous mettons en garde quiconque s'aventurerait à octroyer des titres qui ne tiennent pas compte de la coutume, de la protection de l'environnement et des droits acquis de nos communautés ou oserait organiser le glissement des populations en territoire de Walikale. Aucun peuple ne se laisse exploiter indéfiniment. Il finit toujours tôt ou tard, par réagir, secouer et renverser le joug qui l'écrase.

3. La prise de mesures et dispositions utiles permettant à nos populations frustrées et meurtries de bénéficier de leurs richesses naturelles dont elles ont été privées depuis des lustres ;

4. L'indemnisation de nos populations par la communauté tant nationale qu'internationale pour tous les préjudices causés par la présence prolongée des réfugiés rwandais (vols, viols des femmes, pillages des ressources naturelles et destruction de l'environnement) et les multiples guerres inutiles nous imposées ;

5. Le rétablissement rapide de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du Territoire de Walikale et la revalorisation du pouvoir coutumier conformément à l'article 217 de la Constitution ;

6. La compensation du territoire de Walikale pour sa participation, grâce à ses forêts, à la lutte contre le réchauffement climatique ;

Les forêts de Walikale sont classées parmi les grandes forêts de la RDC qui demandent une protection particulière car considérées comme le « 2ème poumon du monde » ;

7. Le respect du principe de représentativité en faveur du territoire de Walikale dans la gestion de la chose publique (Armée, PNC, Services de sécurité et Administration publique) ;

8. L'assistance aux populations de Walikale déplacées et éparpillées dans les forêts de Walikale, à Goma, à Bukavu et à Kanyabayonga à cause des guerres ;

9. Revisiter tous les contrats et titres miniers délivrés pendant la période de transition et de troubles.

C'est en comptant sur la protection de votre bienveillance dans un esprit d'obéissance que nous nous faisons l'honneur de vous présenter l'inquiétude, la crainte, l'opposition et le refus de la communauté locale de Walikale quant aux nombreux mauvais projets conçus par les ennemis de la paix. Cette lumière aiderait à influencer et/ou à faire un choix bien meilleur pour l'intérêt de cette communauté locale de Walikale menacée de disparition. Notre situation est périlleuse. Notre destin et celui des générations futures est en danger. Cependant, nous espérons que nos compatriotes comprendront et y porteront remède.

Au vu de tout ce qui précède, et dans la mesure où une solution n'est pas envisagée, nous pensons qu'il sera de notre devoir de penser à la création d'une nouvelle Province qui serait constituée des territoires de Lubutu, Punia et Walikale. Une telle nouvelle réalité nous permettra à coup sûr d'éviter un développement inégal et surtout de renforcer la protection de nos forêts et faunes au bénéfice de nos progénitures et surtout de l'humanité tout entière. Ces populations présentent des liens communs dans leurs cultures. Elles cohabitent et vivent en parfaite harmonie. Ainsi, nous avons l'espoir de vivre les réalités des ressources naturelles dont dispose le territoire de Walikale.

Fait à Goma, le 11 Janvier 2008.

Pour la communauté locale Nyanga du territoire de Walikale,

Pour Approbation
Alexis KALINDA

Prince KIHANGI KYAMWAMI

Président des communautés
locales de Walikale.

Porte parole.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DES
PROVINCES DU NORD/KIVU ET DU SUD/KIVU TENUE A GOMA
DU 06 AU 14 JANVIER 2008*

**CAHIER DE CHARGES DES COMMUNAUTES LOCALES
DU TERRITOIRE DE WALIKALE A PRESENTER A LA
CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE
DEVELOPPEMENT DES PROVINCES DU
NORD/KIVU ET DU SUD/KIVU**

- Décembre 2007 -

Introduction

A une année de la tenue des élections libres, démocratiques et transparentes, tous les espoirs d'un avenir radieux se dessinaient et les horizons étaient largement ouverts. Le Nord/Kivu était prêt à apporter plus dans son environnement immédiat et dans la sous- région des grands lacs. L'apport de cette Province à l'édification d'une société congolaise intégrée, prospère et équilibrée ne pouvait plus faire l'objet d'aucun doute. Cependant, la situation reste très critique. Les populations des Provinces du Nord/Kivu et du Sud/Kivu demeurent victimes de nombreux maux et des guerres interminables injustifiées.

Dans le but de trouver une solution appropriée à tous les problèmes et conflits qui secouent les deux Provinces du Nord/Kivu et du Sud/Kivu, le gouvernement congolais, à travers le Président de la République, a résolu convoquer une Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les Provinces du Nord/Kivu et du Sud/Kivu. A travers ces assises, la nation tout entière est engagée dans un processus de correction des erreurs du passé en vue de jeter des nouvelles bases solides pour l'avenir de ces deux Provinces.

C'est ici l'occasion de remercier de tout cœur le Président de la République pour cette initiative noble qui, si elle n'est pas accompagnée d'un agenda caché, tentera certes d'apporter une solution appropriée à nos problèmes.

Pour le cas du territoire de Walikale, il est facile de remarquer que ses communautés locales n'ont pas échappé à la crise qui gangrène nos deux Provinces. Les infrastructures sont dans un état de délabrement très avancé ou n'existent pas du tout. Ces populations ne bénéficient d'aucune protection, elles sont abandonnées à leur triste sort et livrées aux caprices des FDLR/Interahamwe qui, en toute impunité et sans être inquiétés, commettent nombreux viols des femmes, massacres, tortures et des arrestations arbitraires. Ces réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe détruisent l'environnement, contrôlent à plus de 80 %

l'Administration, rendent de leur manière la justice, gèrent « la sécurité » militaire et civile. Des hommes, firmes et groupes d'hommes se livrent à l'exploitation illégale et anarchique des ressources naturelles de Walikale. Ce territoire est essentiellement considéré comme une main d'œuvre à bon marché, susceptible de faire fonctionner un système dans lequel tous les profits appartiennent à une poignée d'individus et toutes les peines sont l'apanage des communautés locales. Ce système a consisté à asservir nos populations, à les plier sous une loi dure, à les vider de leur personnalité propre et à piller systématiquement toutes les richesses de leur sol et de leur sous sol. Toute l'économie du territoire de Walikale est livrée aux caprices de la haute finance internationale.

En dépit des richesses que regorge le territoire de Walikale, sa population meurtrie et traumatisée est broyée. Sur plus de 600.000 personnes que compte ce territoire, plus de la moitié fuyant l'insécurité, les nombreuses violations des droits et les hostilités, est déplacée et éparpillée dans les forêts et centres urbains sans aucune assistance humanitaire et ce, depuis 1993. Ces populations vivent une situation misérable de pauvreté sans précédent.

Il convient de rappeler que de ces conditions d'insécurité et d'hostilités qui provoquent des déplacements massifs des populations et le dysfonctionnement de l'Administration publique, découlent la destruction du tissu socio-économique et le délabrement des infrastructures d'utilité publique (sanitaires, scolaires, universitaires, culturelles, routières etc.). L'indifférence et la méfiance qui caractérisent les gouvernants et les agences onusiennes quant au projet de développement causent de ce fait l'enclavement délibéré du territoire de Walikale. Et ce, malgré le degré de contribution du territoire de Walikale dans l'assiette budgétaire de la Province et du gouvernement central à travers ses ressources naturelles (minières, agricoles, forestières etc.).

A ceci s'ajoutent la mauvaise gouvernance, la sous administration, la corruption, le manque ou l'insuffisance d'encadrement de la population. L'inefficacité du pouvoir public dans la résolution des conflits fonciers et du

pouvoir coutumier, le pillage des ressources naturelles et désordres organisés dans les carrés miniers à travers l'absence de contrôle des mouvements des populations et militarisation des carrés miniers sont d'autres maux qui rongent ce territoire.

Au vu des objectifs poursuivis et les résultats attendus par la présente conférence, les communautés locales de Walikale ont trouvé intéressant de présenter aux participants à ces assises leur cahier de charges. L'opinion tant nationale qu'internationale doit être informée de problèmes de sécurité, de paix, de développement et de survie de la communauté locale de Walikale. Ces assises doivent marquer une rupture. Rupture d'avec le souvenir du passé constitué des brimades et d'humiliations de toutes sortes. Rupture surtout d'avec la longue période de violence, de chaos, de misère et de honte.

Ainsi donc, le présent cahier de charges est articulé de la manière suivante :

- I. Brève présentation du territoire de walikale
 - II. Enjeux et défis de la paix
 - III. Enjeux et défis de la sécurité
 - IV. Questions humanitaires
 - V. Enjeux du développement
 - VI. Craintes et attentes des communautés locales de walikale
- Conclusion

I. Brève présentation du territoire de Walikale

A. Situation Géographique

Situé à 239km de la ville de Goma /Province du Nord/Kivu en République Démocratique du Congo, le territoire de Walikale a une superficie de 23.475km² ; presque la moitié de la province du Nord/Kivu. Sa population était estimée à 600.000 personnes en 2000 ans.

Le territoire de Walikale est limité :

Au Nord par les territoires de Lubero(N/K) et de Bafwasende (Prov. Orientale) ;

Au Sud par les territoires de Shabunda et de Kalehe en Province du Sud/Kivu ;

A l'Est par les territoires de Masisi et de Rutshuru en Province du Nord/Kivu ;

A l'Ouest par les territoires de Lubutu et de Punia en Province de Maniema.

Formant un contour limitrophe de 8 territoires, il est la charnière entre la Province du Nord-Kivu et celles de Maniema, Sud-Kivu et Orientale.

Cette position géo-stratégique est un atout socio-économique, mais aussi un danger sur le plan sécuritaire.

B. Situation administrative

Deux (2) Collectivités secteurs et 15 groupements forment le territoire de Walikale :

1. La Collectivité secteur de BAKANO ;
2. La Collectivité secteur de WANYANGA.

❖ La Collectivité secteur des BAKANO

Deux groupements composent cette Collectivité :

- ✓ Groupement de BAKANO ;
- ✓ Groupement de BAKONDJO.

❖ La Collectivité secteur des WANYANGA

Cette grande Collectivité secteur se compose de 13 groupements :

- ✓ Groupement de IHANA ;
- ✓ Groupement de WALOA-YUNGU ;
- ✓ Groupement de WALOA-UROBA ;
- ✓ Groupement de WALOA-LOANDA ;
- ✓ Groupement de USALA ;
- ✓ Groupement de WASSA ;
- ✓ Groupement de IKOBO ;
- ✓ Groupement de KISIMBA ;
- ✓ Groupement de BAKUSU ;
- ✓ Groupement de BAFUNA ;
- ✓ Groupement de BANABANGI ;
- ✓ Groupement de UTUNDA ;
- ✓ Groupement de LUBERIKE.

Ce territoire est traversé par la rivière Lowa qui est un affluent du fleuve Congo dans lequel se jettent les rivières Osso, Luhoho, Luka, Kiassa, Ossokari, Utu, Rubonga, Kitatenge, Luberike, Ubiri et Lwindi notamment. Toutes ces rivières constituent une demeure des crocodiles, mais également de plusieurs espèces des poissons. Elles constituent en outre une potentialité minérale et énergétique pour la Province du Nord/Kivu.

Le territoire de Walikale est constitué essentiellement des Nyanga, en plus des Kano, Bakusu et Bakumu. Les langues locales sont : Le Kinyanga, le Kirega, le Kikumu, le Kihunde et le Kitembo.

C. Situation économique

L'économie du territoire de Walikale repose sur :

L'Agriculture : Le riz, le maïs, l'arachide, le manioc, le haricot, la banane et le palmier à huile...En plus de ces cultures vivrières, il convient de citer les anciennes cultures industrielles telles que le cacao, le Café, le quinquina etc.

L'Elevage du petit et gros bétail ;

La Pêche artisanale dans de grandes rivières et étangs ;

La Forêt : Cette forêt est constituée d'une diversité d'essences. Ce territoire comprend aussi une extraordinaire biodiversité qui intègre des espèces végétales et animales de grande valeur pour la RDC et l'humanité tout entière. Certaines de ces espèces sont rares et menacées de disparition. C'est pour ces raisons que les communautés locales du territoire de Walikale ont à leur actif six (6) réserves communautaires reconnues par le gouvernement congolais et mondialement par les bailleurs des fonds tant nationaux qu'internationaux (USAID, CI etc.). Ces réserves communautaires sont créées pour protéger l'environnement que la politique de glissement voudrait menacer.

Les Mines : Walikale dispose également d'importantes ressources minières notamment l'or, le colombo tantalite, la monazite, le Wolfram, le diamant, la cassitérite etc. Il est donc un scandale géologique. Ce secteur qui n'a pas encore été suffisamment exploré (ou mal exploré) est sur la table d'études pour un recensement de toutes les ressources minières en vue de leur exploitation

rationnelle. Il y a lieu de souligner que, artisanalement le territoire de Walikale produit au moins 800 tonnes de Cassitérite par mois.

Ces richesses n'ont que peu contribué à la prospérité du territoire de Walikale et ont, au contraire, représenté un fléau pour ceux qui ont la « mal chance » de vivre dans cette région où ont été découvertes ces richesses. Le désordre observé dans ce domaine a été source de beaucoup de maux (conflits fonciers, destruction de l'environnement, pillage et exploitation illégale et anarchique par des multinationales, groupes des personnes et dignitaires de ce pays).

Actuellement, Il existe des tentatives d'organisation et d'encadrement des creuseurs par le SAESSCAM, service public en partenariat avec la Coopérative Minière de MPAMA/BISIE « COMIMPA » installée officiellement par l'autorité locale le 16 Juin 2007 à BISIE. Le principal objectif de la COMIMPA reste d'amener les artisans miniers vers un cadre plus légal et formel en instaurant un véritable climat de collaboration et de confiance et aller vers plus de productivité, de rentabilité et surtout de sécurité sur les chantiers. Cependant, cette coopérative avec son partenaire le SAESSCAM connaissent encore d'énormes difficultés de tous ordres. Toutes ces démarches, malgré leur régularité, sont restées vaines. Des personnes, groupes de personnes et multinationales font obstacle à l'exécution des travaux ordonnés et autorisés par les services des mines tel que prévu par les Code et le Règlement minier.

Il sied de rappeler que pour découvrir les pistes d'une paix durable dans les Provinces du Nord/Kivu et du Sud/Kivu, il faut savoir d'où vient ce qui a troublé et continue à troubler cette paix. Il faut donc connaître les causes de la crise.

Quelques faits retraçant le cycle des conflits

Les conflits de l'Est ont suivi le cycle suivant :

En 1960 au Rwanda, la révolution sociale menée par le PARME HUTU, les Tutsi sont massacrés et se déversent au Congo, au Burundi et en Tanzanie. Le colonisateur crée à Ihula et à Matenge en territoire de Walikale un camp de concentration de certains de ces réfugiés avec un statut en bonne et due forme de réfugiés rwandais. Les fiches disponibles au HCR à ce sujet font foi. C'est pour cette raison qu'à la victoire du FPR sur le MRND en 1994, ces réfugiés rwandais Tustis regagneront leur Rwanda natal avec joie et sans menace, de façon officielle et de manière fraternelle. Ils remercièrent les autorités locales et les populations qui les avaient accueillis. Et, pour renforcer cet amour, ils furent accompagnés par les enfants de Walikale en terme de souvenir et de protection sur le chemin de retour. La liste de ces réfugiés détenue par les chefs coutumiers le prouve à suffisance. Ils déchirèrent les cartes d'identité congolaises obtenues illégalement en faveur de leur carte de statut de réfugié rwandais leur donné par le HCR. Dire courageusement que les rwandais ont des terres à Ihula et à Matenge en territoire de Walikale, revient à dire aussi que le congolais anciennement réfugiés en Tanzanie, au Rwanda, au Burundi, en Angola, au Congo Brazza,...doivent réclamer également les terrains qui constituaient pour eux des sites de refuge. Pour la population de Walikale, ces réfugiés n'ont aucun droit lié à la terre dont l'appartenance est clanique, la valeur hautement sacrée et l'origine ancestrale. C'est donc hors de question dans ces assises de vouloir créer des nouveaux camps de concentration de réfugiés rwandais en territoire de Walikale. Ce sont des populations rwandaises bien identifiées comme telle au Rwanda. Il ne revient nullement pas à cette assemblée de leur octroyer une nouvelle identité dans la mesure où elle n'a ni le droit ni la compétence.

En 1965, l'on note la première insurrection des immigrés et l'on parle de la révolte de Karuba. Le climat d'insécurité causé par les immigrés et les réfugiés rwandais de 1959 à 1960 avait obligé le gouvernement Provincial de l'époque « 1963 », ainsi que les membres d'autres communautés à fuir la révolte dite

Kanyarwanda à Sake et à Kiroche. L'on avait noté la mort de plusieurs leaders des communautés belligérantes.

En 1973 au Rwanda, un autre coup d'Etat est monté par les Hutus et d'autres tutsis prennent le chemin de l'exile.

En 1984 au Rwanda toujours, interviendra le refoulement des réfugiés tutsis qui voulaient rentrer au Rwanda via l'Ouganda. C'est le début de l'insurrection tutsi ;

En 1990, c'est la guerre du FPR au Rwanda qui se traduit par la radicalisation de la bipolarisation Hutus-Tutsis avec des ramifications au Congo ;

En 1991, un programme d'identification dite scientifique est lancé par le gouvernement congolais dans les Nord et Sud Kivu et la région de Moba. Les immigrés s'insurgent contre l'opération. Ils détruiront par ce fait plusieurs bureaux, tueront certains agents et bloqueront l'opération qui avait pour mission d'établir une différenciation entre les autochtones et les immigrés ;

En 1992, la Conférence Nationale Souveraine est convoquée. Celle-ci repose la question de nationalité des « Rwandophones ». Une fois de plus, ces derniers se comporteront en rebelles contre l'autorité établie.

A partir de **1991-1992**, la Mutuelle des Agriculteurs de Virunga « **MAGRIVI** » et le Forum d'Initiatives et de Proposition « **FIP** » mouvement créés par les rwandophones lancent un mot d'ordre de désobéissance civile à partir de Kinshasa. Ce mouvement arrive pendant que certains diocèses du Nord/Kivu tels ceux de Goma et de Butembo développent sous coulisse la thèse de glissement des populations des immigrés et transplantés de Masisi vers Walikale et des autochtones Nande de Lubero vers les groupements de Kisimba et Ikobo toujours en territoire de Walikale. Aussi, faut-il ajouter que dans ces diocèses et autres paroisses des communautés protestantes il

se développait l'esprit d'achat des grandes concessions pour les activités d'élevage de toute sorte, de scierie, de construction des écoles, des centres d'accueil, des centres de santé, des plantations etc. Ce courant devait provoquer des mouvements forcés des populations sans terres ancestrales et, pour tromper la vigilance des expulsés, ces églises, impliquées dans la démarche, devaient assister et appuyer certains refoulés de terres en leur donnant des vaches. La vache devint ainsi plus importante que l'homme et le pâturage mieux que la culture vivrière. C'est en ce sens que le diocèse de Goma suivait avec attention les hommes en aération à la recherche des nouvelles terres et les encourageait. Le diocèse de Butembo dirigé à l'époque par Monseigneur Kataliko planifiait quant à lui un grand programme de glissement des populations Nandes par l'entremise de certains organismes du Grand nord. Dans les rencontres des Ongs devant les bailleurs à Goma, les Ongs oeuvrant à Walikale et celles de Lubero eurent à se confronter sur la divergence de vision à ce sujet. Aujourd'hui encore, sans consulter la population à travers ses élus, cette même thèse est reprise dans le programme du gouvernement provincial du Nord/Kivu. A ce titre, nous disons que c'est une façon de maintenir la guerre en territoire de Walikale.

Pour les immigrés chassés forcément des terres par certains dignitaires de Masisi, ils trouvèrent l'hospitalité de Waloa-Uroba, précisément de Ntoto-Buoye. Installés à ce lieu, ils réussirent et mirent en exécution le mot d'ordre de désobéissance civile lancée à partir de Kinshasa par leurs frères rwandophones à travers la MAGRIVI. Plusieurs rapports d'insubordination furent rédigés par les autorités de base (villages, localités, groupements) et transmis à l'autorité Territoriale et Provinciale de l'époque. Réagissant à ces multiples rapports, le comité de sécurité du territoire de Walikale décida d'y dépêcher une mission d'enquête. Avant que la mission n'atteigne le lieu, le conflit était déjà à l'intolérable, c'est-à-dire aux affrontements sanglants. Une famille des immigrés ayant reconnue le degré d'amour et d'hospitalité lui rendu par le peuple Munyanga dénonçant le complot belliqueux de ses frères qui se préparaient à éliminer la population locale et occuper ainsi par conquête sa terre ancestrale bien sacrée. Une précision importante est à donner ; c'est que cette partie de

localité coutumière (Buoye) du territoire de Walikale n'a jamais fait l'objet de vente ni de cession aux immigrants et moins encore un camps de concentration des réfugiés. Ils n'ont donc pas à Buoye une terre ancestrale ou une concession acquise par voie autorisée par la loi foncière de notre pays. C'est ici l'occasion de remercier les autorités et les institutions de notre pays qui ont annulé au nom de la paix le fameux et mafié lotissement de la localité coutumière de Buoye-Ntoto car, elles ont compris que autant la vache est sacrée chez le peuple pasteur rwandophone, autant la terre est sacrée chez le Munyanga de Walikale. Autant le peuple pasteur du Nord/Kivu s'insurge contre ceux qui ont ou qui veulent piller leurs vaches de Kirolirwe et de Mushaki, autant les communautés de Walikale s'insurgent contre ceux qui veulent s'accaparer sous toutes les formes possibles, les terres et forêts de leurs ancêtres dont l'importance de conservation présente aujourd'hui une valeur universelle dans la lutte contre le réchauffement climatique et de la destruction de la biodiversité. Ce qui précède explique les enjeux des hostilités déclenchées à partir de Ntoto le 20 mars 1993 sous la responsabilité de la MAGRIVI qui voulait créer un Etat dans un Etat avec un drapeau propre à une mutualité. C'est pour ces raisons et pour bien d'autres encore que le phénomène Mai mai naquit. C'est la politique d'auto défense populaire comme palliative à l'injustice, l'indifférence du pouvoir et à l'abandon des populations par le pouvoir. Il est ainsi du devoir de tout compatriote qui aime la paix en territoire de Walikale et engagé à défendre le territoire national de remercier la force Mai mai qui, par son esprit patriotique a su maintenir l'équilibre, faire échec au mauvais dessein de l'ennemi et protéger l'intégrité du territoire national.

Raymond Emmanuel MUTUZA KABE dans : « *La Problématique du Mythe Hima Tutsi* » précise que l'Occident - USA ont favorisé et encouragé la transplantation et l'immigration des réfugiés et des clandestins dans le but d'injecter dans les Kivu et Maniema des populations errantes, nomades et transhumantes, sans terre ni patrie devant servir de pierre de lance à la recolonisation de l'Afrique Centrale ». L'on comprend ici bien que ces catégories des populations sont à la base de tous les maux que connaissent les populations

dans le Nord/Kivu dans la mesure où à travers le temps, ne veulent pas se soumettre à l'autorité établie de l'Etat et créent un Etat dans un Etat.

Le **06 avril 1994**, assassinat des Présidents rwandais et burundais à Kigali et début du génocide au Rwanda. L'heure est au déferlement de plus d'un million des réfugiés rwandais Hutus, des ex Far et des miliciens Interahamwe en RDC avec comme conséquence la recrudescence des violences dans les territoires de Masisi, Rutshuru, Kalehe et Walikale. Ce sont des armes modernes qui seront utilisées pour exterminer les paisibles citoyens. La thèse prônée par certains leaders Hutus : « Le Hutu est un et indivisible » se concrétise. Jusqu'à ce jour, ces rwandais font la loi dans les territoires de Walikale, Masisi, Lubero, Kalehe, Shabunda, Walungu etc. ces territoires ressemblent actuellement à un bien sans maître. Plus préoccupant encore, le gouvernement congolais et la communauté internationale, quand ils parlent des territoires troublés ou insécurisés, ils ne citent que Masisi et Rutshuru oubliant la souffrance et le manque de paix dans les territoires de Walikale.

Certes, le territoire de Walikale connaît depuis des années, des moments de peur, des périodes d'angoisses et des graves tensions. Les souvenirs sont parfois difficiles de rappeler. Pendant les moments difficiles de son histoire, les Forces Armées Zaïroises " FAZ " en 1992, se sont engagées dans les massacres de nos populations à travers les célèbres opérations « KIMYA et MBATA ». A l'arrivée de l'AFDL en 1996, les militaires alliés se sont livrés aux tueries en séries. Nombreuses fosses communes dans lesquelles sont entassés nos compatriotes, existent encore en territoire de Walikale. A cette époque, les crocodiles de la rivière Osso ont mangé la chair et bu le sang du Munyanga. C'était la fête du crocodile.

En **1998**, les soldats du Rassemblement Congolais pour la Démocratie " RCD " n'ont pas manqué à leur tour, à exterminer les paisibles citoyens. Pendant leur règne, les militaires du RCD abattront à bout portant le Chef de la cité de Walikale. Au cours de la même année, ces militaires tueront

un compatriote et suspendront la tête de la victime sur un tronc d'arbre au monument. A la même époque, ces militaires se livreront dans l'exploitation des ressources naturelles (minières) de Walikale. Sachant qu'ils étaient porteurs du virus du SIDA, certains de ces militaires ont sérieusement, sans calcul et sciemment violé nos femmes, nos sœurs, nos mamans et même nos bébés. Des soldats et des responsables des groupes armés ont battu et arrêté, de façon totalement arbitraire, ceux qui s'opposaient à leurs ordres. Des dizaines des milliers de civils ont été contraints de quitter leurs maisons et abandonner leurs champs. Beaucoup de ces civils d'ailleurs n'ont pas survécu. « Que les âmes des disparus reposent en paix ». Depuis 1994, année de l'arrivée massive des réfugiés rwandais au Congo jusqu'à ce jour, les FDLR/Interahamwe, se rendent continuellement coupables des massacres de grande ampleur, des exécutions sommaires, des actes de torture, des viols et des arrestations arbitraires ; toutes ces exactions constituant des graves abus contre les droits humains.

Actuellement, la guerre qui nous est imposée par le Général déchu Laurent NKUNDABATWARE n'est pas sans conséquences néfastes sur la vie économique et sociale du territoire de Walikale. Le trafic est suspendu, les travaux de réhabilitation de la route Masisi-Walikale sont arrêtés et les populations de Walikale ne sont plus approvisionnées en produits de première nécessité. Les femmes sont continuellement violées, les maisons détruites, brûlées et pillées à Kalonge, Ihula et Katobo en groupement Kisimba.

Tous ces événements d'une violence jamais égalée sont à considérer comme un acte hostile à l'égard du territoire de Walikale. Ils constituent une violation grave des droits humains et des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cet état des choses crée un sentiment de frustration chez les membres de la communauté locale de Walikale. C'est pour ces raisons que l'attention de tout citoyen congolais de bonne volonté, épris de paix et d'amour pour le territoire de Walikale doit être éveillée. Qu'à cela ne tienne, nous présumons à ce niveau la complicité du pouvoir dans le projet de la création de l'empire Hima et/ou d'un Hutu land au Kivu. Cette politique fait la honte de la République.

C'est ici l'occasion de remercier de tout cœur la force Mai mai qui, par son esprit patriotique a su faire face à l'avancée de l'ennemi et protéger l'intégrité du territoire national.

Qu'il plaise au gouvernement congolais d'ériger un monument au chef-lieu du territoire de Walikale en mémoire de tous les disparus et tous compatriotes Mai mai qui ont perdu leur vie au champs de bataille dans la défense de l'intégrité du territoire national.

Au vu de tout ce qui précède, et dans la mesure où une solution n'est pas envisagée, nous pensons qu'il sera de notre devoir de penser à la création d'une nouvelle Province qui serait constituée des territoires de Lubutu, Punia et Walikale. Une telle nouvelle réalité nous permettra à coup sûr d'éviter un développement inégal et surtout de renforcer la protection de nos forêts et faunes au bénéfice de nos progénitures et surtout de l'humanité tout entière. Ces populations présentent des liens communs dans leurs cultures. Elles cohabitent et vivent en parfaite harmonie. Ainsi, nous avons l'espoir de vivre les réalités des ressources naturelles dont dispose le territoire de Walikale.

Pour des raisons méthodologiques et pour une meilleure compréhension dans présentation des enjeux et défis de la paix et de la sécurité en territoire de Walikale, il nous a semblé utile de vous présenter l'essentiel de nos réalités dans les tableaux que voici dans les pages qui suivent. Ils reprennent les enjeux, l'état de lieu, le défi, la piste de solution et le niveau d'exécution.

II. Enjeux et défis de la paix en territoire de Walikale (tableau 1)

N°	Enjeux	Etat de lieu	Défis	Piste de solutions	Niveau d'exécution
01	Aspects identitaires et intercommunautaires	- Harmonie entre communautés autochtones	- Certaines communautés au niveau de la Province n'arrivent toujours pas à s'identifier par rapport à leur terre d'origine.	- Que chaque citoyen congolais s'installe sur sa terre (territoire d'origine) qui est devenue le Congo à l'indépendance (art. 10 Const.RDC)	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Conseil de secteur ou de chefferie. - Autorités locales.
02	Justice	- Absence et/ou dysfonctionnement de l'appareil judiciaire ; - Enclavement du territoire de Walikale.	- Justice rendue à 90 % par les FDLR/Interahamwe ; - Violation des droits humains à grande échelle (viol, tortures, arrestations arbitraires, meurtres...)	- Rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ; - Identifier les différents auteurs des violations des droits, les arrêter, les juger et dédommager les victimes ; - Restaurer la justice ; - Désenclaver le territoire de Walikale.	- Gouvernement central ; - Gouvernement Provincial ; - Autorités locales ; - Cours et tribunaux.
03	Rôle et responsabilités de l'Etat	- Absence de l'autorité de l'Etat	- Anarchie totale ; - Corruption ; - Détournement des deniers publics ; - Discours incendiaires ; - Position flottants de certaines autorités.	- Rétablir l'autorité de l'Etat et coutumière sur toute l'étendue du territoire ; - Eviter les discours flottants (honnêteté, sincérité et constance).	- Gouvernement central ; - Gouvernement Provincial ; - Conseil de secteur ou de chefferie.
04	Rôle et responsabilités des leaders	- Manque de vision commune, engagement, amour, collaboration et tolérance.	- Absence de coordination des actions des leaders.	- Savoir coordonner les actions	- Communautés locales ; - Ongs locales, nationales, Internationales et confessions religieuses ; - Bureau d'Etudes, d'observation et de coordination pour le Développement du territoire de Walikale « BEDEWA ».

05	Gestion et résolution des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance des conflits entre les autochtones et les réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe et alliés. - Absence de l'autorité de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impunité ; - Irresponsabilité du HCR ; - Complicité du Gouvernement Congolais et de la communauté internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapatrier les réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe ; - Responsabiliser le HCR ; - Rétablir l'autorité de l'Etat et coutumière sur toute l'étendue du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté Internationale ; - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - HCR.
06	Dimension sous-régionale, régionale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance d'envahissement du territoire de Walikale et convoitises des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Transposition des conflits des pays voisins au Congo ; - Partialité de la communauté internationale par rapport à la revendication des uns au détriment des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un dialogue inter rwandais au Rwanda ; - Rapatrier les réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe ; - Impartialité de la communauté Internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté Internationale ; - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - HCR.
07	Réconciliation	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de réconciliation possible avec les réfugiés rwandais, FDRL/interahamwe 	<ul style="list-style-type: none"> - Violation continuelle des droits des populations autochtones par les réfugiés rwandais, FDRL/interahamwe ; - Destruction de l'environnement et pillage des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le retour immédiat et sans conditions des réfugiés rwandais, FDRL/interahamwe; - Dédommager les populations locales, la RDC et l'humanité tout entière par rapport aux déséquilibres climatiques causés par la destruction de l'environnement et l'extinction des espèces rares trouvées dans les réserves communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté Internationale ; - Gouvernement central ; - Gouvernement Provincial ; - HCR ; - BEDEWA ; - ICCN, UGADEC et Réseau Cref.

III. Enjeux et défis sécuritaires en territoire de Walikale (tableau 2)

N°	Enjeux	Etat de lieu	Défis	Piste de solutions	Niveau d'exécution
01	La question de l'Armée, la Police et les services de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Non encadrement de l'Armée et de la Police ; - Corruption ; - Détournement ; - Attribution inéquitable et sentimentale des grades et fonctions - Politisation de l'Armée et de la Police ; - Confusion entretenue dans le processus de d'intégration et insertion de l'Armée ; - Absence des éléments des FARDC, de la PNC et des services de sécurité sur la quasi totalité de l'étendue du territoire ; - Sécurité gérée par les FDLR ; - Recrutement forcé 	<ul style="list-style-type: none"> - Tracasseries militaires, policières et des services de renseignement ; - Rançonnement de la population par les réfugiés rwandais, FDRL/interahamwe ; - Présence des intrus au sein des FARDC et des services de sécurité ; - Complicité de certains hauts cadres de l'Armée, Police, ANR et DGM avec les ennemis du Congo ; - Travaux forcés et banditisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de l'Armée et de la Police ; - Identification des éléments des FARDC, Police et autres services de sécurité (ANR, DGM etc.) ; - Mettre fin au recrutement des enfants et punir les auteurs ; - Revoir la politique d'attribution des grades et fonctions en tenant compte de l'équilibre géo- ethnique en faveur du territoire de Walikale ; - Identifier et sanctionner les complices et revoir les mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC.

		des enfants dans les groupements de Kisimba, Usala, Ikobo, Ihana etc. - Enclavement du territoire.			
02	La question de la présence des forces négatives étrangères	- Présence prolongée et inquiétante des FDLR- Interahamwe et alliés ; - Enclavement du territoire de Walikale ; - Absence de l'autorité de l'Etat.	- Pillage des ressources et destruction de l'environnement, violation des droits humains - Travaux forcés et banditisme - Viols des femmes et multiples tracasseries.	- Organiser le retour immédiat et sans conditions des réfugiés rwandais, FDRL/Interahamwe ; - Dédommager les populations locales, la RDC et l'humanité tout entière par rapport aux déséquilibres climatiques causés par la destruction de l'environnement et l'extinction des espèces rares trouvées dans les réserves communautaires ; - Désenclaver le territoire de Walikale.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC ; - HCR.
03	La question des groupes armés locaux incontrôlés	- Existence des démobilisés armés ; - Enclavement du Territoire ; - Absence de l'autorité de l'Etat.	- Tracasseries multiples, viols, vols et pillages ; - Travaux forcés dans les carrés miniers et banditisme.	- Identifier tous les démobilisés et les mettre hors d'état de nuire ; - Désenclaver le territoire de Walikale ; - Rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - MONUC.
04	La question de la justice militaire et de la fin de l'impunité	- L'injustice et l'impunité dans l'armée sont des maux qui rongent notre armée.	- Tracasseries militaires, viols, vols et implication des militaires dans l'exploitation minière et le commerce. Il n'existe plus d'incompatibilité dans l'armée.	- Restaurer la justice en mettant fin au règne de l'impunité ; - Poursuivre les coupables.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - MONUC.

05	La question de la démobilisation et de la réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nombreux démobilisés non encadrés ; - Circulation incontrôlées des armes de guerre et effets militaires ; - Enclavement du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tracasseries multiples, vols, vols et pillages ; - Retour des démobilisés dans les groupes armés incontrôlés ; - Travaux forcés dans les carrés miniers et banditisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir l'autorité de l'Etat et restaurer la justice militaire ; - Désenclaver le territoire de Walikale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - MONUC.
06	Gestion et surveillance des frontières.	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesses et complicité des services affectés aux frontières ; - Perméabilité des frontières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation incontrôlée d'armes et munitions ; - Circulation des hommes armés incontrôlés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement en capacités et en hommes de la commission mixte sous régionale de contrôle des frontières ; - Récupération des armes détenues illégalement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC ; - Implication sérieuse des pays voisins.
07	Mobilisation et participation citoyenne à la sécurité collective.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation partisane (ethnique) ; - Enclavement du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à haine tribalo-ethnique avec des conséquences graves de conflits permanents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et sensibilisation des masses ; - Implication effective des communautés ; - Récupération des armes détenues illégalement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC ; - Ongs locales (BEDEWA).
08	La question de trafic et prolifération des armes et stupéfiants.	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation libre des armes, effets militaires et stupéfiants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tracasseries, vols, vols, pillages, travaux forcés et banditisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les distributeurs d'armes, les arrêter et procéder à la récupération des armes détenues illégalement ; - Surveiller les frontières ; - Récupération des armes détenues illégalement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC ; - Ongs locales (BEDEWA).

09	Gestion des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des populations à leur triste sort par l'Etat sans aucun encadrement socio-politique ou administratif ; - Destruction du patrimoine socio-culturel du territoire de Walikale ; - Administration parallèle entretenue par les réfugiés rwandais/FDLR-Interahamwe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous administration ; - Ecrasement de la minorité de Walikale ; - Mauvaise répartition du budget provincial par rapport à la production et la superficie du territoire de Walikale ; - Attribution inéquitable des grades et fonctions dans l'Armée, la Police et dans l'Administration publique en défaveur du territoire de Walikale ; - Dépravation des mœurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le retour immédiat et sans conditions des réfugiés rwandais, FDRL/Interahamwe ; - Dédommager les populations locales pour tous faits et dommages ; - Protéger les communautés locales minoritaires de Walikale ; - Tenir compte de la production (participation) et de l'étendue du territoire de Walikale dans le budget du Gouvernement Provincial ; - Répartir équitablement les fonctions et grades au sein de l'Armée et de la fonction publique en tenant compte de la représentativité du territoire de Walikale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC ; - Ongs locales (BEDEWA : Bureau d'Etudes, d'observation et de coordination pour le Développement du territoire de Walikale).
----	-------------------------	--	---	--	---

Questions humanitaires, sociales et de Développement (tableau 3)

N°	Contenu	Etat de lieu	Défis	Piste de solutions	Niveau d'exécution
01	Les sinistrés	- Territoire sinistré par les effets de guerre, de la présence prolongée des réfugiés rwandais et des catastrophes naturelles.	- Destruction des infrastructures d'utilité publique (routes, hôpitaux et dispensaires, écoles, salles de spectacle etc.) ; - Destruction des villages ; - Destruction du tissu économique.	- Déclarer le territoire de Walikale sinistré ; - Réhabiliter et/ou reconstruire les Infrastructures ; - Subventionner les activités des opérateurs économiques locaux ; - Appuyer et encadrer les initiatives locales de développement.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - Ongs.
02	Les déplacés	- Existence de déplacés du territoire de Walikale éparpillés dans les forêts de Walikale, territoires voisins et centres urbains.	- Non assistance aux personnes déplacées de Walikale ; - Les déplacés sont exposés à plusieurs maux (intempéries, maladies, analphabétisation des enfants, viols, traumatismes etc.).	- Désenclaver le Territoire (ouverture des routes, construction des Aéroports, ponts et bacs, implantation des radios communautaires et réseaux téléphoniques) ; - Assister, accompagner et réinstaller les personnes déplacées.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - Ongs.
03	Le retour des réfugiés	- Présence des réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe en territoire de Walikale.	- Pillage des ressources et destruction de l'environnement, violation des droits humains ; - Viols des femmes.	- Organiser le retour immédiat et sans conditions des réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe dans leur pays d'origine.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - MONUC ; - Ongs locales (BEDEWA).
04	Education	- Faible taux de scolarisation ; - Taux élevé d'analphabétisme ;	- Abandon des études par les enfants pour les carrés miniers (exploitation minière artisanale) ;	- Réhabiliter et/ou construire des infrastructures scolaires et universitaires ; - Encadrer le personnel enseignant ;	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des calendriers accompagnée des années blanches ; - Absence du Personnel enseignant qualifié ; - Délabrement, destruction et absence des infrastructures scolaires et universitaires ; - Enclavement du territoire de Walikale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté, sinistres et déplacements des parents par le fait des guerres ; - Insécurité, recrutement forcé, viols des jeunes filles par les FDLR/Interahamwe et alliés ; - Manque de prise en charge de la scolarité par l'Etat ; - Fuite du personnel enseignant qualifié à cause de l'insécurité ; - Mauvaises conditions d'Etudes et manque des supports pédagogiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre fin à la guerre et à ses conséquences par le retour des réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe dans leur pays d'origine ; - Abolir le travail des enfants dans les carrés miniers (cf. rapport du <i>BEDEWA</i> du mois d'Août 2007 sur « <i>la Problématique du travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale en territoire de Walikale : cas du site minier de BISIE</i> » ; - Prise en charge de l'éducation par l'Etat congolais ; - Désenclaver le territoire (ouverture des routes, construction des Aéroports, ponts et bacs, implantation des radios communautaires et réseaux téléphoniques). 	<ul style="list-style-type: none"> - Unicef ; - HCR ; - MONUC ; - PAM ; - Ongs locales.
05	Pandémie du SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des séropositifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'informations sur la pandémie du Sida ; - Absence des centres de dépistage volontaire ; - Manque de prise en charge des malades ; - Promiscuité de la population dans les carrés miniers ; - Pauvreté ; - Violences sexuelles par les FDLR/Interahamwe et alliés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les structures de mobilisation et de sensibilisation sur la prévention des IST-VIH/SIDA ; - Renforcer la politique de prise en charge des malades du VIH/SIDA et IST ; - Appuyer les initiatives locales d'auto prise en charge. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - Unicef ; - HCR ; - MONUC ; - PAM ; - Ongs locales.

06	Les violences faites à la femme	- Existence des femmes violées.	- Insécurité, impunité, absence de l'autorité de l'Etat, présence des réfugiés rwandais/FDLR-Interahamwe	- Rétablir l'autorité de l'Etat ; - Identifier les victimes en vue de leur dédommagement et prise en charge ; - Rapatrier les FDLR/Interahamwe et réfugiés rwandais dans leur Rwanda natal.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - HCR ; - MONUC ; - PAM ; - Ongs locales.
07	L'accès aux soins de santé primaires	- Inaccessibilité aux soins de santé primaires.	- Mortalité infantile due aux maladies hydriques ; - Pauvreté et enclavement du territoire ; - Eloignement des structures sanitaires ; - Destruction et vétusté des structures sanitaires ; - Carence du personnel soignant qualifié ; - Insuffisance des matériels et produits médicaux.	- Désenclaver le territoire (ouverture des routes, construction des ponts et bacs, implantation des radios communautaires et réseaux téléphoniques) ; - Réhabiliter, construire et équiper les infrastructures sanitaires ; - Former, recycler et encadrer le personnel soignant.	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Ongs.
08	Problématique des interventions humanitaires	- Besoin permanent d'assistance humanitaire (territoire sinistré).	- Faible assistance des intervenants (Gouvernement et organisations humanitaires) aux nécessiteux ; - Détournement des aides humanitaires ; - Enclavement du territoire de Walikale.	- Renforcer les interventions humanitaires ; - Désenclaver le territoire (ouverture des routes, construction des Aéroports, ponts et bacs, implantation des radios communautaires et réseaux téléphoniques).	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté Internationale ; - Ongs.

09	Désenclavement, réhabilitation des infrastructures et aménagement du territoire	- Des infrastructures détruites, délabrées et/ou quasi inexistantes	- Enclavement du territoire de Walikale.	- Réhabilitation, entretien et construction des infrastructures (routes de desserte agricole, PTT, Radio, Réseaux téléphoniques, Aérodrômes, ponts, Bac etc.).	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Ongs.
10	Gestion des ressources naturelles	- Exploitation illégale et anarchique des ressources minières (pillage) par des multinationales, groupes d'individus et dignitaires du pays.	- Violation de la législation en la matière par des multinationales ; - Présence des FDRL/Interahamwe et alliés ; - Violation des droits des communautés locales ; - Absence de l'autorité de l'Etat et complicité des responsables politiques et militaires dans le pillage.	- Impliquer les communautés locales dans l'exploitation et la commercialisation de leurs ressources naturelles ; - Rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire de Walikale ; - Rapatrier les FDRL/Interahamwe et réfugiés rwandais dans leur Rwanda natal ; - Identifier et juger les auteurs des pillages des ressources naturelles du territoire de Walikale ; - Evaluer les préjudices causés par les pillages des ressources minières de Walikale et dédommager les communautés locales victimes ; - Délimiter les zones minières d'exploitation artisanale ; - Appuyer et soutenir les actions du SAESSCAM et de la COMIMPA dans l'encadrement des artisans ; - Encadrer les creuseurs artisanaux à travers le SAESSCAM, service public en partenariat avec la COMIMPA ; - Installer les services techniques du cadastre minier en Province ; - Renforcer les capacités de la Police minière ;	- Communauté internationale ; - Gouvernement central ; - Gouvernement Provincial ; - SAESSCAM ; - COMIMPA ; - HCR ; - MONUC ; - Ongs.

				<ul style="list-style-type: none"> - Révisiter tous les contrats et titres miniers délivrés pendant la période de transition et de troubles ; - Interdire le séjour des étrangers dans les zones minières d'exploitation artisanale ; - Encourager et appuyer les initiatives locales de création des coopératives minières ; - Démilitariser les zones minières ; - Vulgariser le Code minier. 	
11	Gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction méchante de l'environnement ; - Dégradation des espèces et écosystèmes, aires protégées, la biodiversité et les espaces naturels - Braconnage à grande échelle ; - Trafic des animaux (bébés gorilles, Okapi, Chimpanzés etc.) ; - Violation des droits des propriétaires terriens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des FDRL/Interahamwe et alliés ; - Exploitation illégale et anarchique des forêts ; - Violation de la législation en la matière par des Ongs et groupes d'individus ; - Absence de l'autorité de l'Etat ; - Circulation intense d'armes ; - Présence des militaires incontrôlés. - Délocalisation, évacuation forcée et déplacements des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer et associer les communautés locales dans la gestion et la protection de l'environnement ; - Créer un sanctuaire au Chef-lieu du territoire en vue de la protection des animaux égarés ; - Identifier les Ongs oeuvrant dans la conservation de la nature en vue de leur renforcement en capacités ; - Eviter l'envahissement des forêts du territoire de Walikale ; par des populations d'où qu'elles viennent ; - Vulgariser le Code forestier et la loi foncière. - Evaluer les préjudices causés par l'évacuation forcée, la délocalisation et les déplacements des populations suite à l'extension du Parc National de KAHUZI BIEGA 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Communauté internationale ; - HCR ; - UGADEC et Réseau CREF ; - MONUC ; - Ongs ; - ICCN.

12	Gouvernance et éducation au développement	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gouvernance ; - Sous administration ; - Impunité ; - Corruption ; - Inefficacité du pouvoir public dans la résolution des conflits fonciers et du pouvoir coutumier ; - Injustice dans la répartition des fonds affectés aux activités de développement ; - Mauvaise planification ; - Détournement des fonds de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous développement du territoire de Walikale ; - Enrichissement illicite d'une poignée d'individus sur le dos du peuple ; - Ignorance ; - Enclavement du territoire ; - Présence des FDRL/Interahamwe et réfugiés rwandais. 	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la justice en RDC ; - Rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire de Walikale ; - Sensibiliser les populations à l'auto prise en charge ; - Désenclaver le territoire (ouverture des routes, construction des Aéroports, ponts et bacs, implantation des radios communautaires et réseaux téléphoniques); - Rapatrier les FDRL/Interahamwe et réfugiés rwandais dans leur Rwanda natal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté internationale ; - Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Ongs (BEDEWA et autres).
----	---	---	---	---	--

A travers ces assises, les communautés du territoire de Walikale proclament leur volonté de se libérer des sujétions de toutes sortes. Elles veulent avoir leur mot à dire sur leur destin. Le peuple n'attendait que cette occasion. Cependant, des craintes planent encore sur les tenants et les aboutissants de cette grande rencontre.

V. Craintes et attentes des communautés locales de walikale

a. Craintes

La garantie sécuritaire d'opinion et d'expression des participants pendant et surtout après cette conférence quand on sait que la violence et la criminalité dans cette partie du pays sont devenues une arme de positionnement politique et économique. Nous vivons une période déplorable d'institutionnalisation et de valorisation des antivaleurs ;

L'agenda caché de la communauté internationale avec l'accord implicite du gouvernement quant au maintien et présence prolongée des FDLR/Interahamwe et autres réfugiés sur le territoire de Walikale. Cette approche moins responsable qui consiste à sacrifier sa population en faveur des criminels et expansionnistes est pour nous une expression dangereuse de maintenir le cycle de violence et de guerre dans notre Province car, le droit de légitime défense est justifié.

La capacité et la marge de manœuvre de notre gouvernement à exécuter les décisions qui découleront de cette conférence pendant que les ennemis de la paix sont en position de force sur le terrain (insurgé Laurent NKUNDABATWARE, FDLR/Interahamwe, Nalu etc.) ;

Le problème de représentativité dans cette conférence provoque une forte frustration. Certaines communautés sont sur représentées et d'autres presque absentes. Cette situation ne rassure pas les communautés mal et sous représentées (Nyanga, Kano, Tembo, Pygmées etc.) ;

Considérant la nature des enjeux, l'équilibre des communautés devrait être pris en compte, et ce, malgré les composantes de provenance de participants. Par ailleurs, la conférence donne l'impression d'être celle des institutions publiques qui, du reste, ne sont pas en conflits et disposent des tribunes indiquées où elles ont suffisamment de temps pour s'exprimer ;

Selon plusieurs observateurs, à chaque rendez-vous politique important en RDCongo, correspond une période de troubles sociaux liés au statut de ceux qui doivent ou ne doivent pas participer. Les cas révélateurs à ce sujet sont ceux de la Conférence Nationale Souveraine, des recensements scientifiques en territoire de Masisi et Rutshuru et, de la période d'après élections bien que libres, démocratique et transparentes ;

L'Echec de toutes les tentatives précédentes tendant à protéger la population et ses biens par les différents gouvernements de la RDC. C'est les cas de :

- Opération KIMYA ;
- Opération MBATA etc.

L'Infiltration quotidienne aux frontières ;

La complicité de certaines puissances occidentales, des Pays voisins et africains ainsi que de certains hommes politiques congolais sur la question d'insécurité dans le Nord/Kivu. Les mêmes complices et auteurs de l'insécurité se déguisent en médiateurs et facilitateurs dans la recherche de la paix ; ils deviennent en même temps juges et partie. Ils attisent le feu et jouent aux sapeurs pompiers ;

La légitimation et la facilitation de la politique de glissement et de transplantation des populations en territoire de Walikale et faire du territoire de Walikale une zone de peuplement de la Province du Nord/Kivu et de la région des grands lacs. Cette politique provoquerait des préjudices incalculables à la

communauté congolaise et à l'humanité tout entière quand on sait que des efforts louables sont entrain d'être fournis par la communauté internationale dans la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de la biodiversité des forêts congolaises et, de leur contribution aux équilibres environnementaux de la planète. En outre, par le même fait du glissement et de l'implantation dangereux, contestés et inacceptables, les espèces et écosystèmes, les sites du patrimoine mondial, les nouvelles aires protégées et les droits traditionnels seront plus exposés et menacés, la biodiversité, les espaces naturels et réserves communautaires existantes et reconnues en territoire de Walikale continueraient à se dégrader.

Il est reconnu mondialement que le tourisme occupe aujourd'hui la deuxième place après le pétrole et est en phase de devenir le plus grand secteur international d'ici l'an 2020. Il ouvre de plus en plus aux acteurs économiques les voies et moyens de sortir du borbier des marchés internationaux des produits de base. Il est une source des devises et constitue, pour bon nombre des pays du tiers monde, un moyen efficace de sortir du sous développement. C'est pour ces raisons que les communautés locales du territoire de Walikale ont à leur actif six (6) réserves communautaires reconnues mondialement par les bailleurs des fonds tant nationaux qu'internationaux. Ces réserves communautaires sont créées pour protéger l'environnement que la politique de glissement voudrait menacer.

b. Attentes

1. Contexte de la paix

Après la tenue de ces assises, nos communautés s'entendent aux dispositions suivantes :

La paix et la sécurité sont établies sur l'ensemble du territoire de Walikale ;

Les mesures de rétablissement de l'autorité politico-administrative et coutumière sur toute l'étendue du territoire de Walikale sont prises ;

Les mécanismes et calendriers précis et convainquant de rapatriement des réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe sont pris ;

Les mesures de lutte contre la destruction du patrimoine socio-culturel du territoire de Walikale sont arrêtées ;

Des mécanismes de lutte contre la diabolisation, la méfiance, le mépris, l'exclusion, l'hypocrisie, la haine, le complexe de supériorité ou d'infériorité sont révisés ;

2. Contexte de la Sécurité

Les mécanismes de récupération des armes, munitions et autres effets militaires distribués et détenus illégalement sont fonctionnels et les armes sont récupérées ;

Le trafic et le marché d'armes, munitions et autres effets militaires sont contrôlés ;

Les hostilités et les multiples guerres sont arrêtées ;

Les auteurs et les commanditaires des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et les crimes économiques sont identifiés, arrêtés et jugés conformément à la loi ;

Les mécanismes de lutte contre la corruption sont arrêtés et soutenus ;

Les auteurs et commanditaires des troubles et manipulations sont identifiés et transférés devant les cours et tribunaux pour subir la rigueur de la loi ;

La participation équilibrée des communautés locales de Walikale dans la gestion de la chose publique est redéfinie ;

Un programme réaliste du désenclavement du territoire de Walikale est arrêté ;

Les discours incendiaires, décisions et déclarations flottantes des décideurs politiques sont éradiqués ;

Le projet de transplantation et du glissement des populations d'où qu'elles viennent est refusé sous peine d'une révolte populaire des communautés locales de Walikale ;

Des engagements garantissant la dissipation de nos inquiétudes sont pris.

3. Contexte humanitaire et social

Des mesures d'accompagnement et de réinstallation des populations déplacées du territoire de Walikale dans leur milieu d'origine sont prises ;

Le programme de réhabilitation et/ou de construction d'infrastructures d'utilité publique (scolaires, culturelles, sanitaires et routières) est adopté et intégré dans l'ensemble des projets ;

Un programme spécial de prise en charge en faveur des victimes de la guerre et autres méfaits (IST-VIH/SIDA, violences sexuelles, tortures et arrestations arbitraires, meurtres etc.) est défini ;

Un programme scolaire de récupération en faveur des enfants dépassant l'âge de scolarisation suite aux effets de la guerre est arrêté ;

4. Contexte de développement

Les injustices observées dans la répartition du Budget de la Province en défaveur du territoire de Walikale sont corrigées ;

Les mesures d'application permettant aux communautés locales de Walikale de bénéficier de produits générés par leurs ressources naturelles sont

renforcées, appuyées et la politique de renforcement en capacité de production des activités d'exploitation artisanale et de délimitation des zones d'exploitation artisanale est adoptée.

Le territoire de Walikale est intégré dans le programme d'urgence et de développement durable des agences onusiennes et autres partenaires de développement à l'instar des autres territoires de la Province ;

Les mécanismes de réparation et d'indemnisation des préjudices causés par la présence prolongée des réfugiés rwandais en territoire de Walikale sur la population locale sont arrêtés ;

Les recommandations contenues dans le DSRP en faveur du territoire de Walikale sont exécutées et intégrées dans le programme de la Province, et évaluées ;

Les mécanismes d'autonomie de gestion de la partie Nord du Parc National de KAHUZI BIEGA se trouvant en territoire de Walikale en Province du Nord/Kivu sont arrêtés et les communautés locales indemnisées pour tous les préjudices subis par leur évacuation forcée et délocalisation ;

Les mécanismes de protection des forêts et des réserves communautaires sont renforcés à travers le refus de glissement et d'implantation des populations en territoire de Walikale et, les mécanismes d'implication des communautés locales dans le processus d'élaboration de la législation forestière et dans les différents programmes de gestion des forêts, suivi et application des mesures (zonage forestier, foresterie communautaire) sont arrêtés.

Conclusion

La tenue de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les Provinces du Nord/Kivu et du Sud/Kivu vient à point nommé, c'est-à-dire que des nouveaux espoirs sont permis et, il est enfin possible d'oublier le cauchemar des années précédentes au cours desquelles les communautés locales de Walikale avaient eu leur honte et, à présent elles aspirent à plus de dignité, à plus de considération. Ainsi donc, nos communautés brandissent cette volonté farouche de rompre définitivement avec un passé sans gloire et mettre en place un ordre nouveau, profondément différent de ce qui était avant.

Notre cahier de charges présenté à l'occasion de ces assises pose deux problèmes principaux :

1. Problèmes de forme

- La représentativité des participants en terme de territoire, il y a frustration ;
- La tenue de la conférence pendant que les hostilités continuent sur le terrain et les populations sont en déplacement permanent ;
- La garantie sécuritaire dans la liberté d'expression après la conférence quand on sait que le taux de criminalité dans la ville de Goma est très élevé.

2. Problèmes de fond

- Manœuvre dilatoire visant à légitimer la politique de glissement et d'implantation des populations en territoire de Walikale et faire de ce dernier une zone de peuplement de la Province du Nord/Kivu et de la région des grands lacs qui, du reste, serait une manière de chercher à résoudre un problème en créant un autre plus dangereux ; celui de maintenir un cycle de violence et de guerre en Province du Nord/Kivu ;

- Le souci ardent de la communauté tant nationale qu'internationale à vouloir maintenir les réfugiés rwandais, FDLR/Interahamwe et alliés en territoire de Walikale et sacrifier ainsi la population autochtone exposée et livrée aux nombreuses violations des droits humains ;
- Le problème de protection des espèces et écosystèmes, les sites du patrimoine mondial, les nouvelles aires protégées, les droits traditionnels, la biodiversité, les espaces naturels et réserves communautaires existantes ;
- Le problème de l'exploitation illégale et anarchique (pillage) des ressources naturelles minières notamment par des multinationales, groupes d'individus et certains dignitaires ;
- L'enclavement du territoire de Walikale et ce, malgré sa contribution au budget de l'Etat ;
- L'injustice observée dans l'attribution des grades et fonctions dans l'Administration publique, Armée, Police, ANR, DGM ainsi que dans la répartition du budget Provincial qui ne tient pas compte de la productivité de Walikale et de son étendue ;
- Abandon des populations de Walikale dans les interventions humanitaires.

Les présentes assises devront être en mesure de prendre des dispositions utiles pour arrêter l'exode des populations vers des grandes villes par l'amélioration des conditions de vie en milieu rural : création des routes, de conditions sécuritaires, l'adduction d'eau, l'installation de micro-centrales électriques etc. Elles devront en outre nous permettre de recouvrer les biens qui nous appartiennent et qui nous ont été injustement enlevés. C'est donc un souci ardent que nous souhaitons voir l'inviolabilité de l'intégrité du territoire de Walikale. Ainsi, l'année 2008 aura donc été une année des grands espoirs pour le territoire de Walikale, un aboutissement et un début.

L'aboutissement d'une longue période d'instabilité politique, économique, des guerres fratricides et des misères sociales. Le début de la paix, de la stabilité et de la quête du mieux-être. C'est justement une année de remise en ordre et de recherche de l'équilibre.

Fait à Goma, le

Pour les communautés locales du territoire de Walikale,